Expérimentation de stationnement sur le parking du marché

À partir du 12 mai 2025, le stationnement sera autorisé sur le parking du marché, sous certaines conditions.

Dans le cadre des travaux de résidentialisation de la résidence Ellipse, le chantier, démarré au printemps 2025, entre dans sa phase 2 (mai à octobre 2025). Ce projet comprend la création d'un nouveau parking structuré sur deux plateaux intermédiaires, ainsi que des aménagements paysagers pour améliorer le cadre de vie.

À partir du 19 mai, le parking actuel de l'Ellipse, situé le long de l'avenue du Général de Gaulle, sera fermé. Pour accompagner les résidents pendant cette période, la Ville met en place une expérimentation de stationnement sur le parking du marché, à partir du **lundi 12 mai**.

Stationnement autorisé sur le parking du marché :

- **Du samedi 18h au mardi 8h**
- **Du mercredi 18h au vendredi 8h**

Stationnement interdit (veille et jour de marché) :

- **Du mardi 8h au mercredi 18h**
- **Du vendredi 8h au samedi 18h**

Attention : Tout véhicule stationné en dehors des horaires autorisés sera verbalisé et mis en fourrière, conformément à l'arrêté municipal *2025-PM-AR-59*.

Une alternative pendant les jours de marché : stationnement sous la halle couverte

Afin de garantir des solutions de stationnement tout au long de la semaine, la Ville a également pris un arrêté pour autoriser le stationnement 7j/7 sous la halle couverte, rue des Pierreuses.

Les périodes de travaux sont toujours sources de contraintes, notamment pour le stationnement. La Ville reste pleinement mobilisée pour adapter les dispositifs et accompagner les habitants dans les meilleures conditions possibles.

Infos pratiques

Stationnement autorisé sur le parking du marché :

- Du samedi 18h au mardi 8h
- Du mercredi 18h au vendredi 8h

Stationnement interdit (veille et jour de marché) :

- Du mardi 8h au mercredi 18h
- Du vendredi 8h au samedi 18h

Contact
Police municipale de Chanteloup-les-Vignes
01 34 01 10 59
Documents
Mémo stationnement